

	TPE Non employeuse	TPE 1 à 10 salariés	PME 11 à 250 salariés	Association Employeuse	Descriptif	Critères d'éligibilité*	Porteur technique	Liens
Fonds de solidarité Etat	OUI	OUI		OUI	Prime jusqu'à 1 500 € mensuel	CA < 1 million d'€, bénéfice imposable < 60K€ Avoir une activité arrêtée ou baisse de 50% du CA mensuel (valable pour mars, avril et mai)	Etat	Demande
Fonds de solidarité Région	OUI	OUI		OUI	Prime de 2 000 € à 5 000 €	Être éligible au fonds de solidarité État ci-dessus Avoir 1 salarié en CDI Impossibilité de régler les dettes exigibles à 30j Demande d'un prêt trésorerie d'un montant raisonnable refusée	Région	Demande
L'aide RCI aux artisans et commerçants	OUI	OUI	OUI		Prime jusqu'à 1 250 € versée fin avril	Artisans/commerçants relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI) en activité au 15 mars 2020 et immatriculés avant le 1er janvier 2019. Hors entrepreneur exonéré ACCRE en 2018 et hors CIPAV Calcul sur les cotisations de 2018, versement automatique	CPSTI Aide automatique	Informations
Action sociale travailleurs indépendants	OUI	OUI			Montant de la prime variable selon la demande	Ne pas pouvoir bénéficier du Fonds de Solidarité Avoir effectué un versement de cotisations et affilié au 31/12/2019 Concerné de manière significative par des mesures de réduction ou de suspension d'activité A jour de ses cotisations au 31 décembre 2019	CPSTI	Démarche et formulaire
Prêt Garantie État BPI	OUI	OUI	OUI	OUI	Prêt trésorerie Garantie Etat Différé possible 1 an Remboursable 4 ans	Ce prêt correspond au maximum à 3 mois de CA ou 2 années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes.	Banque inscription préalable BPI	Démarche
Fonds de prêt pour les TPE PME Région		OUI sauf EI	OUI sauf EI		Prêt à taux 0% Sans garantie De 10 K€ à 300 K€ Différé jusqu'à 2 ans Remboursable 7 ans	Entreprise + d'un an / cotation Fiben de 4+ à 5 Besoin de trésorerie à très court terme Secteurs : tourisme, industrie culturelle et créatives, société entrant en phase de commercialisation ou industrialisation, entreprise de savoir faire, PME industrie et agro, scierie et 2de transformation bois, les activités agricoles	Banque	En attente
Prêt de solidarité et de proximité TPE / Association Région EPCI	OUI	OUI		OUI si effectif < 50 salariés	Prêt à taux 0% Sans garantie De 5000 € à 15000 € Différé possible 1 an Remboursable 4 ans	Besoin de trésorerie à très court terme lié au COVID-19 Commerce, Artisanat et services de proximité (hors activités libérales et médicales) A jour des cotisations sociales.	Initiative Gironde	Accès plateforme
Fonds de soutien d'urgence Région		OUI à partir de 5 salariés	OUI		Subvention De 5 à 50 ETP 10 K€ à 100 K€ Prêt public De 50 et 250 ETP 100 K€ à 500 K€ Taux 0% sans garantie Différé jusqu'à 2 ans Remboursable 7 ans	Couvrir le besoin de trésorerie non couvert par la banque Secteurs éligibles : agriculture, sylviculture, pêche, industrie manufacturière, construction, commerce de gros*, transport et entrepôt, hébergement et restauration, activités spécialisées scientifiques et techniques*, autres activités de services à l'industrie, enseignement* (* certains NAF seulement.) Sont exclues les entreprises en difficulté 31/12/2019 (règle europe)	Région	Démarches
Fonds aux associations Région				OUI	Subvention de 7 500 € à 20 000 €	Association employeuse Prise en charge de 50% du besoin conjoncturel de trésorerie non couvert par les autres dispositifs	Région	Démarches
Prêt spécifique ESS				OUI	Prêts jusqu'à 100 K€ court et moyen terme. Taux 0% et sans garantie	Renforcement de la trésorerie et des fonds propres. Critères de taille selon le prêt demandé.	France Active	Informations

Mise à jour selon décret 12 mai 2020

N'oubliez pas les autres dispositifs :

- chômage partiel,
- report de charges...

Boîte à outils

BA2E



L'agence de développement économique reste à votre disposition pour vous conseiller dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter

Sabine BRANDES - Directrice
05 57 15 23 98
sbrandes@ba2e.com

Les conseillers :

Thibault LAPORTE
05 57 15 22 65
tlaporte@ba2e.com

Stéphane OLIVIER
05 57 15 23 81
solivier@ba2e.com

Sylvana DE SOZA
05 57 15 23 89
sdesoza@ba2e.com

* Il s'agit des critères d'éligibilité principaux et même si nous les mettons à jour ces derniers évoluent très régulièrement. Soyez vigilants en effectuant votre demande.